



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 04/04/2018, et publié le 04/04/2018 est exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU VENDREDI 23 MARS 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
33	27	4	2	16 mars 2018	16 mars 2018

Comptes administratifs 2017 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

L'an deux mil dix-huit, le vendredi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thierry VINÇON, Maire.

PRÉSENTS :

Claude ROGER, Jacques DEVOUCOUX, Guy LAINÉ, Élisabeth MÉRIOT, Geoffroy CANTAT, Françoise LANOUE, François PERRONNET, Alain VAISSON, Joëlle ROUZEAU, Lionel DELHOMME, Annie LALLIER, Yves PURET, Frédéric BARRY, Emmanuel RIOTTE, Philippe MARME, Sophie MARTINAT, Marie BLASQUEZ, Emilie DEBOSSE, Ludovic PEUGER, Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Gilbert BOYER, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET formant la majorité des membres en exercice.

REPRÉSENTÉS :

Monsieur Tvisouk INTHAVONG	donne pouvoir à	Monsieur Emmanuel RIOTTE
Madame Océane BOIFFARD	donne pouvoir à	Madame Elisabeth MERIOT
Madame Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Madame Françoise LANOUE
Madame Magalie MOINE	donne pouvoir à	Monsieur François PERRONNET

ABSENTS :

Madame Charlyne VAN STEENWINKEL

ABSENTS POUR VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Monsieur Thierry VINÇON

Secrétaire de Séance :

Monsieur Ludovic PEUGER

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20180323-54-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1612-12, L.2311-5 et R. 2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu les comptes administratifs des budgets principal Ville, budget Camping et budget Cinéma ci-joints ;

Vu l'avis de la commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du 20 mars 2018 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Thierry VINÇON, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant que l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du budget principal et des budgets annexes camping et cinéma 2017 sont précisées dans la note brève et synthétique jointe en annexe ;

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2017 font apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture ;

Les résultats du compte administratif 2017 de chaque budget de la Ville s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT					
	Dépenses	Recettes	Résultat réel d'exécution 2017	Résultat reporté 2016	Résultat cumulé 2017	Dépenses	Recettes	Résultat réel d'exécution 2017	Résultat reporté 2016	Résultat cumulé 2017	
Camping	1 020,69	5 251,91	+ 4 231,22	+ 4 175,42	+ 8 406,64	37 475,25	37 529,32	+ 54,07	+ 1 851,06	+ 1 905,13	
Cinéma	10 324,89	10 869,00	+ 544,11	+ 2 034,61	+ 2 578,72	59 498,89	59 516,42	+ 17,53	+ 987,14	+ 1 004,67	
TOTAL (I)					+ 10 985,36					(II)	+ 2 909,80
Ville	5 956 588,74	5 370 604,31	- 585 984,43	-369 922,96 €	-955 907,39	17 542 698,73	17 657 448,66	+ 114 749,93	+ 1 893 776,89	+ 2 008 526,82	
RAR	371 040,02	835 801,00			+ 464 760,98						
TOTAL hors RAR (III)					-955 907,39					(IV)	+ 2 008 526,82
A = (I) + (III)					- 944 922,03					B = (II) + (IV)	+ 2 011 436,62
résultat (A+B) :					+ 1 066 514,59 €						

Après en avoir délibéré,

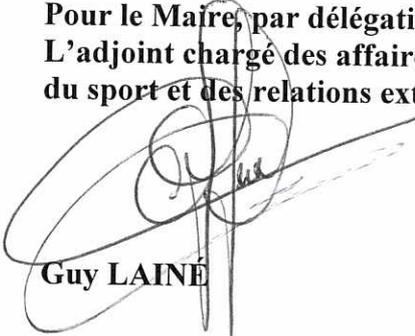
DECIDE

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise, de voter les comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget camping et du budget cinéma tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »
8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)



POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé des affaires générales,
du sport et des relations extérieures,


Guy LAINÉ